

Question présentée par le député :

M. Serge Hiltbold

Date de dépôt : 6 avril 2017

Question écrite urgente

Chantier des TPG « En Chardon » : quels moyens pour limiter les risques de dérive dans les travaux d'électricité ?

Les TPG ont attribué sur leur chantier « En Chardon » un marché d'électricité de plusieurs millions de francs à la succursale vaudoise d'une entreprise italienne pour un prix inférieur au montant que les entreprises locales doivent déboursier pour le simple achat de leurs fournitures.

Cette situation est évidemment problématique à plus d'un titre et surtout source d'inquiétudes quant aux conditions auxquelles ces travaux vont se dérouler.

Conditions de travail et salariales, conditions d'exécution, délais, devis complémentaires, normes de sécurité (l'on parle d'électricité), formation des travailleurs qui exécuteront ces travaux, encadrement, identité des travailleurs (employés de la succursale ou détachés de l'entreprise mère), etc. Autant d'interrogations qui appellent des réponses précises pour se prémunir d'un dérapage annoncé.

Comment dès lors le Conseil d'Etat entend-il contrôler ces éléments auprès des TPG et quelles garanties, notamment sous forme de dispositions contractuelles particulières et précises avec cet adjudicataire, leurs seront demandées ?